Envoyé en préfecture le 16/12/2022
Reçu en préfecture le 16/12/2022
Publié le
ID : 085-200065795-20221216-D12122022_01-DE

DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE de LES ACHARDS

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 décembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 22
Nombre de conseillers représentés : 7
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 29

L'an deux mille vingt deux, le douze décembre à vingt heure quarante-cinq, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le six décembre deux mille vingt deux, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Michel VALLA, Maire.

Présents : Michel VALLA, Lynda PRUVOST, Gérard JOURDAIN, Christine GUILLOTEAU, Didier RETAILLEAU, Nathalie KARCHER, Jean-Pierre CITEAU, Nicole EDOUARD, Jean-Luc BRIANCEAU, Jean-Luc RABILLARD, Yvon BRIANCEAU, Christelle GAUBERT, Stéphane DENIS-LUTARD, Mickael ONILLON, Hélène LECOMTE, Thony CHABOT, Vincent BELLEAU, Patricia BLANCHARD, Antoine GUILLET, Charles-Bernard DRUGEON, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Isabelle CHAIGNE.

Absents donnant pouvoir : Odile DEGRANGE a donné pouvoir à Jean-Luc BRIANCEAU, Sarah RENAUD a donné pouvoir à Stéphane DENIS-LUTARD, Sarah MICHON a donné pouvoir à Lynda PRUVOST, Stéphanie CHIFFOLEAU a donné pouvoir à Thony CHABOT, Sébastien HULIN a donné pouvoir à Michel VALLA, Sophie CHATELLIER a donné pouvoir à Charles-Bernard DRUGEON, Martial CAILLAUD a donné pouvoir à Isabelle CHAIGNE.

Absents : Corinne BRAUD, Paul MAZENS et Pauline CAILLONNEAU..

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Lynda PRUVOST a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Mélanie SAUNIER, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

D12122022_01 : Installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) : avis du Conseil Municipal sur la demande d'enregistrement d'une unité de méthanisation sur la commune de Sainte-Flaive-des-Loups présentée par la SAS AGRIMETH'ACHARDS

Monsieur Didier Retailleau, représentant Monsieur Bertrand Burnaud (élu intéressé), ne prend pas part au vote pour le compte de celui-ci pour la présente délibération.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal avoir reçu de la part de Monsieur le Préfet une demande présentée par la S.A.S. AGRIMETH'ACHARDS en vue d'obtenir l'enregistrement d'une unité de méthanisation sur la commune de Sainte-Flaive-des-Loups. Cette installation est soumise à enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement et nécessite une consultation du public.

La commune des Achards étant incluse dans le périmètre d'affichage prévu par la réglementation, le Préfet a adressé en Mairie une copie de son arrêté prescrivant la consultation du lundi 12 décembre 2022 au vendredi 6 janvier 2023 inclus en Mairie de Sainte-Flaive-des-Loups.

A ce titre, le conseil municipal est appelé à donner son avis sur cette demande. L'avis devra être exprimé, au plus tard, dans les 15 jours suivants la fin de la consultation du public. Il ne pourra être tenu compte d'un avis émis postérieurement.

En cas d'avis défavorable, ou favorable avec réserves, la délibération devra être motivée pour être prise en considération.

Envoyé en préfecture le 16/12/2022
Reçu en préfecture le 16/12/2022
Publié le
ID : 085-200065795-20221216-D12122022_01-DE

Monsieur le Maire donne quelques éléments substantiels de la demande d'enregistrement déposée par la SAS AGRIMETH'ACHARDS :
- Création d'une unité de méthanisation au lieudit "la poitevinière" sur la commune de Sainte Flaive des Loups
- L'installation de méthanisation traite des déchets végétaux et des effluents d'élevage.
- Le projet de méthanisation sera 100% agricole.
- Il aura une capacité totale de 30 197 tonnes de matières brutes par an, soit 82.7 tonnes par jour.
- Le biogaz produit sera épuré puis injecté dans le réseau de gaz GrDF.

Après en avoir pris connaissance de la demande d'enregistrement d'une unité de méthanisation sur la commune de Sainte-Flaive-des-Loups présentée par la SAS AGRIMETH'ACHARDS et, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable sans réserves sur cette demande.

Le Maire,

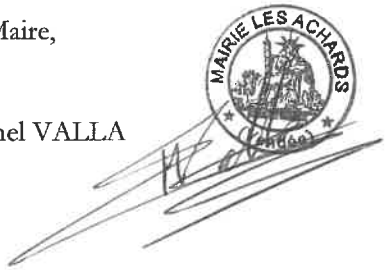

Michel VALLA

La secrétaire de Séance,

Lynda PRUVOST

Fait et délibéré à Les Achards,
Les jour, mois et an susdits,
Publié sur le site internet le 19/12/2022
Au registre